



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
du
16 avril 2010**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 16 avril à 9 h 45, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

MM. Jean-Claude AGISSON, Léo AÏELLO, André AUBERT, Mme Lydie AUTREUX, MM. Pierre BACQUÉ, Jacques BALLOT, Michel BÉNARD, Gérard BERNHEIM, Jean-Pierre BONTOUX, Jean CALVET, Bertrand CAPARROY, Mme Anne CHAIN-LARCHE, M. Bernard CORNEILLE, Mme Monique DELESSARD, MM. Jean DEY, Vincent ÉBLÉ, Christian FROT, Jean-Paul GARCIA, Jean-Jacques HYEST, Yves JAUNAUX (jusqu'au rapport n° 6/03 inclus), Jacky LAPLACE, Olivier MORIN, Jean-Louis MOUTON, Mme Paule NOURY, M. Jean-François PARIGI (jusqu'au rapport n° 1/02 inclus), Mme Michèle PELABERE, M. François PERRUSSOT, Mmes Laurence PICARD, Valérie POTTIEZ-HUSSON, Danièle QUERCI, MM. Pierre RIGAULT, Jean-François ROBINET, Bernard RODIER, Dominique SATIAT, Mme Maud TALLET, MM. Didier TURBA (à compter du rapport n° 7/01), Lionel WALKER.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Jacques BARBAUX à M. Jacques BALLOT ;
M. André BERQUIER à Mme Lydie AUTREUX ;
M. Francis ELU à M. Léo AÏELLO ;
M. Gérard EUDE à M. Michel BENARD ;
M. Nicolas FENART à M. Christian FROT ;
M. Jean-François PARIGI à M. Pierre RIGAULT (à compter du rapport n° 1/03) ;
M. Vincent TONI à M. Jean-Jacques HYEST ;
M. Didier TURBA à M. Gérard BERNHEIM (jusqu'au rapport n° 6/04).

A ETE ABSENT :

M. Yves JAUNAUX (à compter du rapport n° 6/04).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité l'ensemble des délibérations inscrites à son ordre du jour.

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.
Sont excusés : André Berquier, Francis Elu, Gérard Eude, Didier Turba.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres :

- un DVD « Carnet de route en Marne, Ourcq-et-Morin » ;
- un guide des bonnes pratiques énergétiques dans les collèges ;
- un schéma départemental d'actions pour les personnes handicapées 2009-2010.

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le lundi 3 mai 2010 à 10 heures 30.

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 28 mai 2010 à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le mardi 25 mai à partir de 10 heures 30 et la commission des finances le mercredi 26 mai à 9 heures.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates pour vos agendas de diverses manifestations :

- le 28 avril à 18 heures, signature officielle des contrats de bourse pour les étudiants en médecine dans le cadre du dispositif « Démographie médicale », au foyer des élus ;
- le 29 avril à partir de 9 heures 30, un colloque important organisé par les ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine sur le thème de l'atelier « Interface urbain/rural » à Moissy-Cramayel ;
- du 2 au 9 mai, semaine de l'Europe dans 27 collèges seine-et-marnais ;
- le 2 mai un forum des services publics à Lagny ;
- le 7 mai à 11 heures, inauguration de la demi-pension du collège « Mon Plaisir » à Crécy-la-Chapelle ;
- le 15 mai, la nuit des musées ;
- le 18 mai, un forum prévention santé jeunes, à la maison des solidarités de Provins ;
- le 20 mai j'irai dans le canton de Rebais.

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Nous n'avons pas ce mois-ci mes chers collègues, de nouveaux arrivants dans nos services à vous présenter.

6 REFORME DES CHAMBRES CONSULAIRES

M. LE PRESIDENT. Nous avons 24 rapports à examiner pour cette séance qui devrait se terminer dans la matinée.

Je vous proposerai d'examiner une motion relative au manque de financement des transferts de compétences dont la 7^{ième} commission a été informée.

Avant d'entamer l'examen des mémoires, je veux revenir un court instant sur un sujet qui nous tient tous à cœur, la réforme en cours des chambres consulaires.

Comme vous vous en souvenez, nous avons adopté lors de la séance de janvier, une motion malheureusement pas à l'unanimité mais à la majorité. Nous y exprimions notre inquiétude sur les conséquences probables de cette réforme pour la Seine-et-Marne.

A la veille de l'examen de ce projet de loi en seconde lecture à l'Assemblée nationale, je constate que nos inquiétudes étaient parfaitement fondées. La version qui revient à l'Assemblée dépasse même nos pires craintes puisqu'elle organise purement et simplement la disparition de la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne avec la création d'un statut d'exception pour l'Ile-de-France.

Les chambres de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et de l'Essonne seraient les seules de France à être privées non seulement de leur statut d'établissement public mais également de leur personnalité morale, pour devenir de simples services gérés par la chambre de région Paris-Ile-de-France. Une telle situation est inacceptable à mes yeux.

Je ne vois pas comment nous pourrions nous satisfaire que notre département et plus globalement les territoires de grande couronne, deviennent des secteurs de second ordre dépourvus d'autonomie dans leur pratique consulaire. Les projets de développement économique seine-et-marnais ne peuvent être subordonnés à l'accord de Paris ou des territoires de première couronne.

Ce projet me semble en outre aberrant dans la mesure où la CCI de Seine-et-Marne est la sixième chambre de commerce et d'industrie de France pour les bases économiques, dans un département qui représente 50 % de l'Ile-de-France.

Pour toutes ces raisons relayant la motion adoptée le 29 mars dernier par le conseil d'administration de la chambre de commerce et d'industrie de la Seine-et-Marne, je suis intervenu auprès de la députée Catherine Vautrin, rapporteuse de ce projet de loi à l'Assemblée. Suite à cette intervention que j'ai communiquée aux parlementaires du département, j'ai eu quelques retours m'indiquant qu'ils partagent pleinement mon point de vue. Je peux citer Yves Albarello qui m'a fait connaître son assentiment pour le contenu de la lettre que j'ai adressée à Catherine Vautrin. Il m'a indiqué qu'il présenterait des amendements en séance ce qui me réjouit.

Cette affaire n'est pas conclue. Même si l'on me dit que nous n'avons pas vocation à nous substituer aux parlementaires, nous pouvons néanmoins éclairer les décisions qui vont être prises par l'expression de points de vue, de nature à défendre nos intérêts territoriaux en la matière dans le champ économique qui est important.

M. HYEST. Le Sénat n'a pas encore été saisi. Ce n'est que la première lecture à l'Assemblée nationale.

M. LE PRESIDENT. Excusez-moi.

M. HYEST. Si c'était la deuxième lecture, ça voudrait dire que c'est déjà passé au Sénat et qu'on a accepté cette réforme.

M. LE PRESIDENT. N'étant pas parlementaire vous comprendrez que je me trompe un peu sur le sujet.

M. HYEST. On ne sait jamais l'avenir.

Personnellement je ne suis pas prêt à voter la réforme proposée. Je pense que beaucoup de parlementaires seine-et-marnais au Sénat comme à l'Assemblée n'accepteront pas cette réforme telle qu'elle est conçue.

M. LE PRESIDENT. Merci de cette information. On reste donc collectivement vigilants sur cette question.

7 REFORME DU CDT

M. HYEST. On a appris que le comité départemental du tourisme était transformé en agence de développement touristique. Je ne sais pas si nous en avons été informés. Est-ce qu'il y aura une décision du conseil général avec un mémoire ?

Pour affirmer la compétence du département en matière touristique je suis complètement d'accord. J'ai reçu nationalement les représentants du tourisme. Je leur ai dit que je soutiendrai bien entendu, le rôle pilote et premier du département dans le domaine touristique.

Ces transformations existent ailleurs. Est-on informé ? Est-ce l'autonomie du CDT par rapport au département qui fait qu'il peut se transformer sans que le conseil général ait à en connaître en tant que tel ? Que les conseillers généraux participants soient informés, c'est normal. Est-ce qu'il n'y a pas un problème de jonction entre l'assemblée départementale et le comité départemental du tourisme ?

M. LE PRESIDENT. Lionel Walker va vous répondre sur ce sujet.

M. WALKER. Au niveau national l'ensemble des CDT est regroupé dans un réseau qui s'appelle la FNCDT. Récemment à l'unanimité des départements de France, il s'est transformé en RNDD, réseau national des destinations départementales pour afficher le territoire départemental comme ayant une vraie pertinence pour l'attractivité touristique. L'assemblée générale du RNDD a voté cela à l'unanimité. Après il y a eu une démarche dans l'ensemble des CDT de France pour que cette notion de destination départementale soit déclinée territoire par territoire. C'est en cours.

En Seine-et-Marne hier, il y a eu un avis en conseil d'administration. Une note va être proposée au président en ce sens, pour qu'ensuite ça puisse être une décision de la prochaine assemblée générale car il y aura un changement de statut. La procédure est en cours. Les décisions ne sont pas encore prises. Il est évident que seul le président nous donnera le feu vert pour continuer dans ce sens ou pas.

M. LE PRESIDENT. Je te remercie Lionel d'en référer à la décision du président. Je ne suis pas en opposition avec l'opinion de Jean-Jacques Hyst. Il ne me semblerait pas anormal que cette question vienne en examen devant l'assemblée départementale. Même si en tant que structure distincte, relevant d'une loi spécifique gérée selon les modalités des associations de la loi de 1901, le CDT...

M. WALKER. C'est bien une association prévue dans le cadre de la loi de 1992 qui fait un sort particulier au CDT.

M. LE PRESIDENT. Il appartient à cette association et à son conseil d'administration de prendre les décisions formelles. Mais on peut examiner la question ici et donner une validation de l'assemblée départementale au processus qui s'engage. Il est assez conforme à la décision que nous avons prise il y a quelques années, la fusion du comité départemental du tourisme et de l'opérateur commercial touristique Tourisme 77 qui s'appelle maintenant Travel 77 et est un service du CDT.

M. WALKER. Avec un budget en partie fiscalisé, qui ne l'était pas, le budget concernant l'action commerciale.

M. LE PRESIDENT. Nous avons pris cette décision à l'issue de l'audit sur un certain nombre d'organismes associés du conseil général. Considérant qu'au travers de cette fusion et par le dégagement de recettes propres de nature commerciale, on dégageait la structure CDT de tout risque de sujétion à l'égard du conseil général puisque désormais notre part de financement est minoritaire dans les recettes de la structure.

M. WALKER. Elle représente aujourd'hui 20 % de l'ensemble du budget.

8 MOTION RELATIVE AU MANQUE DE FINANCEMENT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

M. LE PRESIDENT. Cette motion va être présentée par Léo Aiello. Elle a été déposée par Didier Turba au nom de la majorité départementale.

M. AIELLO. Je vous lis la motion :

« **CONSIDERANT** que la Loi a confié aux conseils généraux le versement des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH),

« **CONSIDERANT** que ces trois allocations individuelles relèvent de l'exercice d'une solidarité nationale dans la mesure où elles s'exercent dans un cadre et selon un barème définis nationalement,

« **CONSIDERANT** que ces allocations sont aujourd'hui financées, pour une part croissante, sur les ressources propres des départements,

« **CONSIDERANT**, à ce titre, que le déficit de compensation de l'APA, de la PCH et du RSA s'établit à plus de 3,8 milliards d'euros par an au plan national. En Seine-et-Marne, pour le seul RSA, l'insuffisante compensation, depuis 2004, atteint 81 millions d'euros,

« **CONSIDERANT** que ce déficit risque notamment d'aggraver les difficultés financières des départements et donc leur capacité à assumer le rôle de garant des solidarités sociales et territoriales, en particulier dans les territoires les plus fragiles,

« **CONSIDERANT** que, déjà, de nombreux Départements sont confrontés à de graves difficultés financières dans l'exécution de leurs dépenses ou dans l'établissement de leurs budgets pour 2010,

« L'Assemblée départementale,

« **RECONNAIT**, dans ce cadre, la pertinence de l'analyse portée par sept Départements sur les conséquences du sous-financement des trois allocations individuelles de solidarité qui conclut au non respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,

« **SOULIGNE** que derrière cette crise budgétaire des conseils généraux, c'est une autre crise qui se joue celle des limites d'un choix consistant à faire financer une part croissante de la solidarité nationale par les collectivités locales et donc par le contribuable local.

« **DIT** que si le paiement des allocations individuelles de solidarités par les Départements peut être admis dans le cadre d'une délégation, la condition de cette délégation doit être la compensation à l'euro près sur la base de chaque compte administratif.

« **DEMANDE** au Parlement de légiférer en organisant de cette façon les conditions d'une telle délégation. »

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. Incontestablement, je l'ai toujours dit, il y a un problème de financement des départements. C'est quand même les collectivités qui ont eu au fil des années, depuis longtemps, la responsabilité d'un certain nombre de prestations sociales. Mais c'est l'Etat qui fixe les montants et les départements doivent payer. Cela a commencé avec l'APA qui n'avait pas une compensation complète. Il faut être honnête. C'était même indiqué dans la loi. Les autres lois ont prévu la compensation à l'euro. Il y a un débat puisque l'Etat dit qu'il donne toujours la même somme que lorsqu'il assumait cette responsabilité. Les départements quelle que soit leur couleur politique, estiment qu'il existe une difficulté avec les ressources des collectivités locales. Nous avons déjà connu ça précédemment avec les droits de mutation.

Dans la réforme des collectivités locales et de leur financement, il faudra trouver une solution pour les départements. On réfléchit beaucoup sur la dépendance à un autre système, la solidarité nationale. Ce qui serait plus juste qu'une solidarité locale. On le voit bien pour les personnes âgées ; heureuse Seine-et-Marne par rapport à l'Ariège, la Creuse et même à l'Yonne qui supportent une dépense considérable par habitant. Il faudra une péréquation ou un autre système car ça ne pourra pas durer très longtemps.

Le rapport Jamet, haut fonctionnaire d'un département, va être remis. Les données sont en partie connues par le comité des finances locales et l'observatoire associé.

M. Rousseau est un éminent professeur, dont j'ai lu le rapport sur la libre administration des collectivités locales. Je peux vous citer un autre constitutionnaliste qui dit exactement le contraire. Les consultations des experts en droit constitutionnel sont chères. Quand il y en a deux, les avis sont contraires ; un troisième arrive à avoir un autre avis... Je les consulte régulièrement.

Je préfère attendre le rapport Jamet pour voir ce qui sera dit. Seul le Parlement peut légiférer. On ne peut laisser la situation des départements comme elle est aujourd'hui.

Nous ne nous opposerons pas à cette motion. Il faudrait discuter des considérants mais nous l'avons eue un peu tard. Nous nous abstenons sur cette motion.

M. LE PRESIDENT. C'est une question importante qui n'a pas surgi dans l'actualité de façon récente. La nouveauté c'est la situation d'un certain nombre de départements plus touchés que nous. Je suis tout à fait d'accord avec Jean-Jacques Hyest sur ce point. Qu'il s'agisse des charges liées à la prise en compte de l'autonomie dans les départements ruraux où la démographie est différente de la nôtre et qui sont plus impactés. Qu'il s'agisse des charges du RMI-RSA pour la Seine-Saint-Denis où les sommes en jeu ne sont absolument pas comparables aux nôtres. La situation est évidemment très tendue. Le budget de la Seine-Saint-Denis n'a pas été voté en équilibre, il manque les 75 M€ de l'Etat. D'autres départements ont engagé une procédure pour obtenir de meilleures indemnités.

L'exercice de ces compétences relève de la solidarité nationale. Personne ne peut appeler de ses vœux un exercice modulable par libre appréciation des assemblées territoriales, de cette solidarité. Elle s'exercerait de façon variable selon la solvabilité des territoires. Le potentiel fiscal va perdre de sa pertinence dès l'instant où on remplace les impôts directs par des dotations d'Etat ou par des impôts indirects qui tombent sans que vous puissiez les moduler. Les territoires riches pourraient assurer un niveau de solidarité élevé alors que les territoires pauvres ne pourraient le faire. Ça n'est pas ce que nous souhaitons.

Il ne s'agit pas de réclamer que l'exercice de cette solidarité soit repris de façon opérationnelle par l'Etat. Il y a de la proximité dans cette affaire. Singulièrement ces allocations individuelles de solidarité nécessitent un examen de situations individuelles. Pour le RSA il y a évidemment la contrepartie de l'allocation qui est la contractualisation forcément individualisée avec chaque bénéficiaire qui nécessite un contact étroit avec celui-ci pour analyser sa situation personnelle, familiale etc. et définir un plan d'action d'insertion. C'est le contrat d'insertion. Les départements sont évidemment avec leurs services sociaux, les mieux placés pour assumer cette part de la responsabilité.

L'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap, dont les montants ne vont cesser d'augmenter et qui ne tardera pas à rattraper les deux autres concernant la

charge de notre budget, nécessitent un examen de l'acuité de la dépendance ou du handicap pour accorder une allocation modulable. Il faut donc là encore de la proximité. Je ne vois pas l'Etat assurer cela. Les départements conserveront un rôle dans ces dispositifs et c'est bien ainsi.

Mais du point de vue du financement, la seule compensation possible c'est la compensation intégrale et pas sur des bases prévisionnelles qui ne correspondent à aucune réalité. Cela doit se faire a posteriori y compris avec des ajustements après examen des comptes administratifs. La contribution doit être entièrement assumée.

Jean-Jacques dit que dans le processus de réforme, il faudra examiner les conditions du financement. J'observe que cela est traité à l'occasion de l'examen de la loi de finances même avec une clause de revoyure en juin. Ensuite on règle la question de l'organisation institutionnelle et des modalités électives. *In fine* on abordera la question des compétences... Excusez-moi, mais on prend le problème à l'envers. Il faut commencer par les compétences, les répartir de façon cohérente. Ensuite on doit connaître les collectivités et comment les élus sont désignés. Enfin on doit dégager les moyens qui permettent à ce dispositif de se financer. Il peut parfaitement y avoir une répartition y compris des recettes si l'Etat reprend la main pour le financement. Il lui faudra bien des ressources. Notre budget est important mais il y a des limites. Il en est exactement de même pour l'Etat qui cependant utilise le déficit même pour financer du fonctionnement ce qui ne nous est pas permis ;

Notre revendication qui est celle de très nombreux départements, c'est une couverture complète du financement de l'exercice des compétences de solidarité nationale par ceux-ci. Cela doit être entièrement financé. C'est ce que réclame cette motion.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je la mets aux voix.

Personne ne vote contre.

Les élus du groupe USM s'abstiennent.

Les élus des groupes de la majorité votent pour.

La motion est adoptée.

9 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement et de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il s'agit d'une réorientation de la politique relative au PDIPR pour servir de support en continuité biologique et de la mise en place de subventions éco-conditionnalisées. Le but de cette modification est donc...

M. LE PRESIDENT. Jean-Jacques Hiest souhaite intervenir.

M. HYEST. Rappel au Règlement. Monsieur le président, cette commission s'est réunie bien que le quorum n'était pas parfaitement atteint. Les membres présents ont estimé que ce n'était pas compliqué et qu'ils pouvaient délibérer. Notre collègue Agisson présent a accepté. On a dit alors que ça n'était plus possible et on a renvoyé du lundi au vendredi. Il faut appliquer le Règlement complètement monsieur le président, la nouvelle réunion devait se tenir le mercredi matin.

M. LE PRESIDENT. On m'a rapporté ce petit incident de procédure. S'il n'y a pas de quorum, il n'y a pas de quorum.

M. HYEST. Alors on ne délibère pas.

M. LE PRESIDENT. On peut examiner, préparer, échanger entre nous. C'est toujours possible.

M. HYEST. D'accord.

M. LE PRESIDENT. Formellement, on ne peut considérer que la commission s'est valablement réunie s'il n'y a pas de quorum. Il faut donc la réunir à nouveau. Le règlement dit que c'est dans les deux jours.

M. HYEST. Le surlendemain. Ou on change le Règlement ou c'est la commission qui décide.

M. LE PRESIDENT. C'est ce que je vais vous proposer Jean-Jacques. Ça ne me paraît pas opportun de réunir à nouveau à une date intermédiaire avant la réunion de la 1^o commission et la séance. On sait bien ce qui est commode, se réunir le matin même de la séance. Je propose qu'on ajuste notre Règlement pour permettre cela. Les membres de la commission se réuniraient une heure avant la séance. Ça me paraît évident mais je ne sais pas si tout le monde partage ce point de vue.

M. HYEST. Le Règlement est ainsi rédigé pour que la commission technique se réunisse avant la commission des finances. C'était la tradition.

M. LE PRESIDENT. La commission des finances peut examiner en premier.

M. HYEST. C'était la tradition que la commission des finances examine les dossiers après les commissions techniques.

J'ai un deuxième rappel au Règlement. Je le regrette car nous partageons la peine de Francis Elu et de sa famille. Mais il est l'auteur d'une lettre adressée à nos collègues concernant les commissions administratives paritaires. Ils ont longtemps attendu et sont partis. Cette lettre est particulièrement injuste pour nos collègues, très présents dans ces CAP. Ils permettent à l'administration d'être représenté en nombre. Ce sont des collègues particulièrement scrupuleux. Il en est de même pour les commissions d'appels d'offres, monsieur le président, vous le savez bien. Souvent, s'ils n'étaient pas là, elles ne pourraient se tenir.

Envoyez des lettres de caporaux ou caporaux-chefs à nos collègues leur disant : « attention vous n'allez plus pouvoir siéger dans les commissions »... Un entretien cordial aurait été préférable. Ça va créer un climat et nos collègues n'iront plus, alors qu'ils sont extrêmement attachés à cela. Vous savez monsieur le président, qu'ils soutiennent toujours la position de l'administration dans les CAP et les CTP. Les reproches à notre collègue Pierre Rigault ou d'autres sont assez injustes. Il faut éviter ce genre de comportement pour permettre, malgré nos oppositions, un respect des uns et des autres.

M. LE PRESIDENT. Cette maladresse dans la tonalité du courrier, on peut l'entendre. Elle révèle une difficulté - un choix que nous avons fait - c'est d'avoir un assez grand nombre de représentants élus dans ces commissions qui se réunissent fréquemment. Cela pèse sur les emplois du temps. Il y a beaucoup d'élus car il y a beaucoup de représentants du personnel et il faut être paritaire. Les professionnels prennent sur leur temps de travail. Ils ont des autorisations d'absence pour exercer ces responsabilités donc ils sont tous là. Tenir la parité n'est pas très facile.

Un nombre élevé de membres permet la diversité dans la représentation syndicale y compris pour les courants syndicaux non-dominants. C'est bon pour la démocratie sociale. Il faut trouver les bonnes modalités pour assurer la disponibilité des uns et des autres.

La majorité nationale veut réduire le nombre d'élus locaux. Je ne vois pas comment la démocratie peut y gagner en fonctionnant avec moins d'élus. On est bien placé les uns et les autres, pour savoir que les responsabilités électives sont contraignantes pour les agendas. Je ne vois pas comment avec un nombre de conseillers territoriaux réduit de moitié, par rapport aux conseillers généraux et régionaux, on assumera ces responsabilités. On délèguera à nos administrations mais je ne vois pas en quoi la démocratie pourra y gagner.

Concernant le courrier, on va s'efforcer de trouver les modalités pour faire passer les messages de façon moins officielle, moins abrupte, plus aimable puisque vous le souhaitez.

Jean Dey poursuit.

M. DEY. Je disais donc que cette aide sera en cohérence avec les modalités d'aides éco-conditionnelles déjà mises en place qui permettent la modulation d'un taux de base par la mise en place d'une grille de critères facultatifs qui nous sont détaillés.

Avis favorable de la commission de l'aménagement et conforme de la commission des affaires culturelles.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AÏELLO suppléant M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Pour faire suite au protocole d'accord relatif à la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine » signé par le département en août 2008 et en vue d'obtenir le label correspondant, l'ONF propose aux différents partenaires de la démarche, l'agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, les collectivités locales de situation, les associations..., la signature d'un contrat de projet. Il a été élaboré en concertation étroite avec ces partenaires et il a réuni environ 150 actions visant un aménagement et une gestion durable du massif forestier de Fontainebleau. Les signataires s'engagent à contribuer techniquement et financièrement à tout ou partie de ces actions. Leur programmation est adaptée chaque année, en fonction de la décision du comité de pilotage qui comprend un représentant du département. La contribution du conseil général s'inscrirait dans le cadre de la convention avec l'ONF, qui prévoit des aides pour l'entretien et l'aménagement des forêts domaniales.

Avis favorable de la commission.

M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. J'en profite monsieur le président, pour vous demander s'il existe une position de l'exécutif du conseil général sur le projet de parc national de Fontainebleau. Voilà encore un nouveau statut alors qu'il en existe déjà au moins quatre, l'UNESCO, Natura 2000, forêt de protection. J'oublie le quatrième qui est efficace pour les liaisons avec des parcs anglais... Progress.

M. LE PRESIDENT. Je vais parler sous couvert de Jean Dey qui complètera. A ma connaissance, nous n'avons pas eu de sollicitation officielle du conseil général pour qu'il exprime un avis. Ce que j'en sais vient de la presse. Si nous sommes sollicités, on définira une position. Jean Dey peut répondre.

M. DEY. Il est connu de tous qu'à une époque, un projet a été évoqué pour avoir un parc national pour le massif de Fontainebleau en 1998. A l'époque, l'avis des services de l'Etat a été défavorable.

La réglementation des parcs nationaux a été modifiée en 2006. Des acteurs locaux demandent que la question soit reconsidérée. Des instances de réflexion informelles se mettent en place. C'est l'Etat qui accorde le statut mais il est complètement absent. On ne peut empêcher des gens de réfléchir mais on n'a pas de position arrêtée tant que l'Etat ne se sera pas prononcé sur sa présence dans ces instances. Nous sommes en observation.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le 29 janvier 2010, le conseil général a pris une délibération budgétaire destinée à mettre en œuvre le fonds départemental d'attractivité. Ce fonds permettra le financement de projets structurants de développement économique, entre autres dans le cadre des pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique créés par la région d'Ile-de-France. Pour 2010, il est proposé d'expérimenter ce fonds sous forme d'appel à projets. Le présent rapport a donc pour objet de présenter le dispositif et les modalités de financement des différents projets ainsi que les conventions types définissant notamment les règles de versement, de contrôle et de restitution de l'aide octroyée. Le budget 2010 s'élève à 900 000 €.

Il est proposé d'élargir le bénéfice du nouveau fonds d'attractivité aux filiales des sociétés d'économie mixte. Pour cela, il convient d'apporter des précisions sur les bénéficiaires du fonds départemental d'attractivité par l'amendement qui vous est proposé ci-dessous.

Dans le projet de délibération, annexe 1, l'article 2 du règlement du fonds départemental d'attractivité est ainsi rédigé :

Article 2 : Bénéficiaires

Les structures bénéficiaires sont les suivantes :

- les communes,
- les intercommunalités,
- les syndicats mixtes,
- les établissements publics d'aménagement (EPA),
- les sociétés d'économie mixte (SEM) *et leurs filiales*,
- les structures soutenant des projets articulés sur un partenariat public/privé (PPP),
- les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 porteuses d'un projet de développement économique d'intérêt départemental,
- les compagnies consulaires.

Annexe 2 : Préambule de la convention

Les bénéficiaires sont :

- communes ou groupements de communes,
- établissements publics d'aménagement,
- sociétés d'économie mixtes *et leurs filiales*,
- chambres consulaires,
- associations,
- syndicats mixtes.

Annexe 3 : Préambule du cahier des charges

Les bénéficiaires sont :

- communes ou groupements de communes,
- établissements publics d'aménagement,
- sociétés d'économie mixtes *et leurs filiales*,
- chambres consulaires,
- associations,
- syndicats mixtes.

Page 13 : Présentation de la structure

Pour les associations et SEM et leurs filiales

Présentation synthétique des activités de la structure porteuse (missions, public concerné, démarche engagée...)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Au-delà du fond même du présent rapport qui est la première traduction de ce que nous avons adopté en janvier, une nouvelle politique départementale de développement économique et de soutien à l'emploi, je veux évoquer un point d'actualité et déplorer l'attitude de certaines grandes entreprises qui semblent se soucier assez peu des problématiques d'aménagement du territoire et d'accompagnement des salariés. Je pense à l'entreprise Peugeot-Citroën qui a annoncé

avant-hier, son intention de fermer son site de Moissy-Cramayel en total contradiction avec les engagements pris il y a moins d'un an.

Avec Didier Turba, j'ai saisi le ministre de l'industrie pour qu'il intervienne auprès des dirigeants de PSA dont on pourrait attendre un peu plus d'égards pour les élus locaux, venant d'une entreprise qui a bénéficié de 3 milliards d'euros d'aides de l'Etat dans le cadre du plan de relance. La concertation ne les a pas étouffés puisque nous avons appris cette affaire par la presse.

J'espère que nous serons entendus dans nos protestations et que des discussions pourront s'ouvrir rapidement avec les dirigeants de PSA. Il ne s'agit pas d'interdire à une entreprise d'adapter ses dispositifs aux évolutions économiques mais cela doit se faire à minima dans le dialogue et la concertation car les conséquences sont lourdes pour nos territoires et ceux qui y vivent. On ne peut pas prendre de telles décisions uniquement dans le huis clos de l'entreprise.

La loi impose que les salariés soient associés à ces décisions. Il semble naturel que les partenaires territoriaux puissent aussi examiner la question parce que nous aurons à porter une part des conséquences.

M. BERNHEIM. Je souhaite que la protestation soit étendue à une autre entreprise très proche, Norbert Dentressangle à Vert Saint Denis où 500 emplois sont en cause pour les mêmes raisons. Ils ont décidé d'aller en Essonne. Cela va toucher tout le nord de Melun et le sud de Sénart.

M. MOUTON. Concernant Peugeot-Citroën, je suis tout à fait d'accord avec cette protestation. Il faut se souvenir comment ils se sont implantés à Moissy-Cramayel. Cette entreprise a fait l'objet de mesures particulières dérogatoires avec le soutien des élus locaux de l'époque. Elle a été sur des terres agricoles. Je trouve cette attitude un peu dégeulasse. Ce n'est pas la première fois qu'on aide cette entreprise.

Pour l'implantation le maire de Moissy a tergiversé. La chambre d'agriculture a été consultée. Elle a accepté un échange de terrains qui concerne Savigny-le Temple sur le plateau sud. On a fait un transfert d'urbanisation qui pourrait être remis en cause avec cette disparition. Cette entreprise doit être regardée d'un œil vigilant. Quand on considère les sommes données, je trouve cela lamentable qu'il n'y ait pas un peu d'égards pour les élus locaux et les 200 salariés qui vont partir de Moissy-Cramayel, une certaine étant reclassée sur un autre site.

M. RIGAULT. Je corrige le propos de M. Mouton concernant la chambre d'agriculture. Elle n'a pas été concernée. Mais c'est la première fois que la profession agricole gagnait au tribunal administratif. Elle a fait casser le permis de construire. Il y a eu négociation après. Les documents d'urbanisme ont dû reclasser dix fois la surface prise par Citroën à l'époque, concernant des terres prévues pour l'urbanisation, déclassées et remises en culture.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision et l'amendement.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

N° 1-04

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 1-05

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Après avoir mûrement réfléchi, la commission a donné un avis favorable pour que Favières devienne Favières-en-Brie.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-01

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'une maison de retraite sur le canton de Mormant qui doit renouveler sa convention tripartite.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-02

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Pour favoriser une meilleure coordination entre les professionnels qui œuvrent pour le maintien à domicile de la personne âgée, il est proposé de conclure une convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés et le département de Seine-et-Marne afin de généraliser un dispositif de reconnaissance mutuelle des évaluations du besoin d'aide des personnes âgées sur les territoires des maisons départementales des solidarités en lien avec les centres locaux d'information et de coordination gérontologique implantés dans le département. Cela concerne les cantons cités dans le rapport.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 4-03

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre du programme « autres actions en faveur des personnes âgées » une enveloppe de crédits d'un montant de 375 000 € a été inscrite au budget primitif 2010 pour les centres locaux d'information et de coordination gérontologique. Il vous est proposé de répartir ces crédits entre les 5 CLIC en activité sur le territoire seine-et-marnais, soit 75 000 € de subvention à chaque CLIC pour 2010.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Créée à l'initiative conjointe du conseil général, de la direction départementale de l'équipement et du CIL 77 en 1973 sous le nom de « logement 77 Information », l'ADIL 77 a été la toute première ADIL agréée en France, dès 1975, par l'agence nationale d'information sur le logement et le ministère chargé du logement.

C'est une association qui intervient dans le domaine de l'information sur le logement notamment, sur la réglementation locative et l'accession à la propriété. Elle intervient auprès des municipalités, de diverses autres structures dont les maisons départementales des solidarités mais surtout auprès des particuliers.

Il est proposé de reconduire la subvention du département à cette association en 2010 à hauteur de 175 000 €. Ce soutien est fondamental, surtout dans le contexte actuel, avec une législation concernant le domaine du logement qui se complexifie, mais aussi devant le besoin des ménages de pouvoir disposer d'informations gratuites.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Tu souhaites intervenir Maud.

Mme TALLET. Je ne participerai pas au vote sur cette subvention.

L'ADIL s'est vue imposer par l'Etat deux nouvelles missions. La première en remplacement de la CAF pour monter les dossiers DALO, droit au logement et DOH, droit à l'hébergement. C'est une mission extrêmement lourde. On a compté 4 000 dossiers DALO en 2009. En 2010 on pense qu'il y en aura plus de 5 000. L'Etat qui rémunérait la CAF pour cela, ne donnera rien à l'ADIL qui doit gérer avec les trois personnels en CDD précédemment à la CAF ce qui semble difficile à tenir. L'ADIL risque de nous interpeller.

Il y a une deuxième mission pour l'ADIL. Il a été mis en place un numéro national pour les expulsions. Les ADIL doivent être les correspondants dans leur département pour donner les réponses aux bailleurs et aux locataires. C'est une autre mission à moyens constants qui risque d'avoir des conséquences sur notre partenariat.

On est dans une situation extrêmement fluctuante. J'en appelle à l'ensemble de mes collègues pour qu'ils poussent les collectivités territoriales à respecter la loi SRU pour construire partout des logements sociaux de qualité.

M. LE PRESIDENT. Merci Maud pour cet éclairage d'une situation qui nous inquiète.

M. MOUTON. L'application de la loi DALO ne se déroule pas toujours convenablement au niveau des commissions d'attribution par tous les bailleurs. Dans ma commune et d'autres, on compte un pourcentage important de logements locatifs dits sociaux. Nous ne sommes pas informés des candidatures DALO. On les découvre au dernier moment. Les bailleurs reçoivent directement les candidatures de la préfecture. Ils font leur travail j'en suis certain, au mieux de l'intérêt des collectivités.

Je suis très furieux car j'ai découvert hier les candidatures en tant que maire qui arrivent par la loi DALO. Je tiens à dire ici haut et fort, que je vais me renseigner plus précisément et sûrement aboyer très fortement.

Mme DELESSARD. Comme maire de Pontault-Combault je viens de livrer beaucoup de logements sociaux avec énormément de locataires de la loi DALO. Ils y sont depuis moins d'un an et on compte 56 000 € d'impayés. Il y a des frais de cantine et de centres de loisirs énormes impayés. Nous avons fait le point hier et la situation est très difficile.

M. MOUTON. A Savigny-le-Temple on a affecté 350 logements. Nous n'avons été informés que pour 130. Tous les autres ont été affectés directement par les commissions d'attribution des bailleurs dont une très grande partie vient de la loi DALO. On est en train de paupériser et de créer des ségrégations nouvelles dans l'ensemble de nos habitations. Au centre ville j'ai 1 200 logements sociaux. C'est peut-être une concentration trop importante mais elle découle d'une volonté politique. On a eu des difficultés mais avec la loi DALO ça va être encore pire. Je ne suis pas d'accord. Je saisisrai le nouveau préfet. J'ai découvert ça hier.

M. BONTOUX. Il y a eu une commission d'attribution hier après-midi dans ma commune avec un bailleur communal, la SEM de Mitry. Nous avons eu énormément de propositions DALO, trois par logement. Un certain nombre recoupe des préoccupations locales. Ce qui me frappe c'est la pauvreté extrême des familles. Quand on voit ce qu'il leur reste pour vivre, on est effrayé. C'est à rapprocher du FAJ. Quand on voit ce qu'il reste aux jeunes pour vivre, la situation est dramatique pour de plus en plus de personnes. Ça pose de véritables problèmes pour l'avenir. Ça va impliquer tous nos dispositifs sociaux. Il y aura un endettement inévitable, un appauvrissement des offices et des sociétés HLM. On vit des moments très difficiles dans le logement social. Notre département est particulièrement touché par la pauvreté d'une partie de la population et par l'extrême précarité. A peine dans le logement, les personnes sont en difficulté malgré la bonne volonté des familles. Pour un F3 le loyer dans le privé est de 800 euros...

Un des soucis du projet de territoire c'est de faire une Seine-et-Marne solidaire en pensant à ces familles. Il faut exiger des pouvoirs publics une véritable politique du logement avec une aide au foncier qui a totalement disparu. Le prix du foncier a des répercussions immédiates sur les loyers. Il y a aussi les taux d'intérêts qui représentent une part non-négligeable des loyers. Il faut agir sur ces points pour que le droit au logement soit applicable.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

(Mme Tallet n'a pas participé au vote.)

N° 4-05

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

C'est un bon dispositif. Le seul regret c'est que pour le moment, il ne peut être généralisé à l'ensemble du département.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Lors de sa séance du 20 juin 2003, l'assemblée départementale a décidé de mettre en place, conjointement avec l'État, un financement aux associations pour le bon fonctionnement des aires de grands passages et la médiation nécessaire à ce bon fonctionnement. Ces aides ont été reconduites par le biais de conventions triennales entre l'État, le département et chacune des deux associations concernées en Seine-et-Marne, l'AG.D.V.77 (Accueil des gens du voyage dans le Nord Seine-et-Marne) et le ROCHETON ; les dernières conventions signées portant sur les années 2008 à 2010.

Une convention annuelle entre le département et chacune de ces deux associations détermine le montant de la subvention qui leur sera attribuée.

En 2009 l'AG.D.V. 77 a traité pour le nord du département, 70 séjours y compris les passages en dehors du terrain prévu à cet effet, soit un nombre cumulé sur l'année de 4 161 caravanes pour une durée envisagée de 1 564 jours, soit 64 548 journées/caravanes.

Pour 2009, Le ROCHETON, sur le sud du département, a traité sur le terrain de grand passage de Moissy-Cramayel 10 134 journées/caravanes, soit une baisse de près de 40 % liée à la taille des groupes et non à une diminution de l'occupation du terrain.

Compte tenu de leurs rôles reconnus dans la gestion des aires de grands passages, il nous est proposé d'attribuer à chacune de ces deux associations une subvention de 55 000 €, soit une somme totale de 110 000 € qui sera prélevée sur le programme « actions relatives aux gens du voyage ».

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Jean-François Robinet va nous parler de Samois-sur-Seine.

M. ROBINET. Pas seulement car tous les maires sont concernés par ce problème, même si dans mon canton il y a beaucoup de mouvements.

C'est bien d'aider les associations qui sont utiles mais pas tant que cela. C'est un peu un alibi pour les maires. Une gentille personne vient accompagner le maire ou son délégué pour voir les gens du voyage. Elle n'a pas une grande connaissance des mouvements sur le département. Ces associations pourraient nous aider plus.

Est-ce qu'il y a de temps en temps un point sur le schéma départemental des gens du voyage ? Il serait bon de faire une petite rencontre entre le conseil général et la préfecture pour savoir ce qui se passe.

Aujourd'hui on dépense beaucoup d'argent pour des terrains bétonnés et gardés. Il en faut mais la plus grande partie des gens du voyage vont d'un village à l'autre dans des endroits... je ne vais pas dire poubelles, mais vous voyez ce que je veux dire. Si chaque commune avait un terrain de 15 caravanes, pas bétonné, simple, le problème pourrait être résolu en très grande partie.

Ce schéma départemental exclut certaines villes, je l'ai déjà dit, à cause de leur patrimoine ou de la qualité des gens qui y vivent.

M. LE PRESIDENT. J'étais présent lors de l'échange avec le préfet. Il y a une vertu dans le fonctionnement de nos autorités administratives, les préfets passent et ne restent pas. Peut-être que cela sera différent dans les prochaines semaines. Il faut viser juste dès le début pour que ça bouge. Ça me semble pouvoir évoluer.

Pour des aires légères il faut un minimum ou alors on est dans le stationnement sauvage. C'est précisément ce qu'on essaye d'éviter.

Mme QUERCI. Il y a un point tous les 6 mois par le préfet. Le schéma précédent est terminé. Une étude va être lancée pour un nouveau schéma en 2011 qui sera actualisé. On a réussi à construire un certain nombre d'aires d'accueil. On a quand même moins de problèmes. Le point qui reste c'est les aires de grand passage. C'est extrêmement difficile à trouver.

Il y a une évolution des gens du voyage qui préfèrent maintenant les petits terrains familiaux au lieu de grands terrains. Les terrains aménagés ont apporté un confort et une humanité aux conditions de vie des gens du voyage.

M. ROBINET. Un terrain pour sédentariser c'est l'idéal mais au prix de quelles difficultés. A Samois j'ai deux terrains où les gens habitent en attendant de construire.

M. LE PRESIDENT. Que deux... Tu es un heureux homme. On va demander à Michèle Pélabère combien elle a de familles sédentarisées à Courtry, plusieurs dizaines, peut-être une centaine.

M. ROBINET. J'ai les bâtiments de France qui s'y opposent.

Deux enfants de 14 et 12 ans qui ne savent ni lire ni écrire ont été inscrits au collège de la Vallée en SEGPA. Ils vont être suivis par deux conseillères municipales, professeurs et le CNED, pour apprendre à lire et à écrire.

M. RIGAULT. Les aires réalisées sont prises d'assaut par des semi-sédentaires. On ne règle pas le problème de passage de 20, 30 ou 50 caravanes qui perturbent la vie dans les villages.

Je ne sais pas ce que sont les jardins familiaux. On ne les connaît pas dans les documents d'urbanisme. Les habitants de la commune ne peuvent ouvrir une fenêtre ou mettre un Velux où ils veulent. Si on accepte que des gens s'installent où personne n'a le droit de faire quoi que ce soit, ça pose des problèmes.

Dans mon canton, deux enfants sont morts dernièrement brûlés dans une caravane. Quand ça arrive c'est catastrophique mais aussi pour le maire. Avant de se lancer dans la réalisation de jardins familiaux qui n'ont aucune consistance juridique, il faudrait bien regarder le dossier.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas des jardins familiaux mais des terrains familiaux. Le mémoire concerne les grands passages ce qui n'est pas de même nature et ne pose pas les problèmes de la sédentarisation mais ils en posent d'autres. Les caravanes sont nombreuses. Les terrains n'ont pas les aménagements évoqués par Jean-François Robinet.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 4-07

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. En complément du financement de l'accompagnement social lié au logement, mis en œuvre dans le cadre du fonds de solidarité logement, le département soutient certaines associations qui réalisent un travail d'accompagnement auprès d'un public spécifique, autour de problématiques liées au logement. Ainsi, l'association ENVOL effectue un accompagnement social vers l'accès et le maintien dans le logement des patients de l'hôpital de Lagny-sur-Marne, une subvention de 36 000 € leur est proposée, et l'association de gestion pour l'insertion par le logement, réalise l'accompagnement dans leurs parcours résidentiels des locataires du parc de l'association A.I.P.I., ateliers pour l'initiation, la production et l'insertion. Il leur est proposé 14 680 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 5-01

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce rapport a pour objet d'établir la subvention définitive de fonctionnement pour les effectifs réels constatés et également de tenir compte de subventions complémentaires pour une vingtaine de collèges. Le montant est de 611 471,37 € que l'on vous propose de répartir. Vous avez la liste des différents collèges. Il y a également la première campagne des subventions de fonctionnement complémentaires de 259 364,50 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 5-02

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Lors de notre séance du 23 octobre 2009, nous avons réparti en faveur des 63 233 élèves, recensés par l'enquête de l'Education Nationale dans les 125 collèges publics, un crédit de 13 346 175€ au titre des subventions prévisionnelles de fonctionnement 2010, soit 211,06 € par élève.

Pour le privé on compte 9 540 élèves dans 19 collèges et une subvention de 2 013 512,40 €.

Avis favorable de la commission.

M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 5-03

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit de permettre aux 200 délégués départementaux de l'Education nationale d'assurer leurs missions. Il est proposé de leur attribuer, au titre de l'année 2010, une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 €, identique à celui de 2009, concernant à la fois l'activité de la délégation départementale et la fonction officielle de DDEN.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. Depuis la réunion de la commission technique, j'ai commencé à comprendre comment ça allait fonctionner sur le terrain. Le service jeunesse de Coulommiers a reçu un certain nombre de sacs ados. Je ne comprends pas comment on va avoir une visibilité sur le territoire. Coulommiers, quatre cantons, entre 71 et 85 sacs. On a attribué à Coulommiers 17 sacs. On attendait beaucoup plus.

Le service jeunesse de Coulommiers travaille sur la cité scolaire, bien au-delà de la commune. On compte 2 000 jeunes. La mission locale couvre 71 communes. Quelle connaissance allons-nous avoir des structures susceptibles de demander des sacs ados sur le territoire pour savoir si on est en-deçà des attributions ? Vous indiquez que dans le cas où le nombre de bourses pré-attribuées est supérieur à la demande, les sacs seront redistribués à un autre secteur. Quelle sera la visibilité ? Coulommiers qui travaille avec Jouarre, Rebais etc. se dit peut-être que des structures nouvelles sont apparues depuis qui émergent. Comment le saura-t-on ? On a un quota de 17. J'imagine que pour les trois autres cantons, 60 sacs sont attribués. A qui ? Des structures jeunesse, il n'y en a pas tant que ça dans le secteur. Ça relève de la commission technique mais on a reçu le courrier hier, donc après.

M. BONTOUX. Nous connaissons les partenaires puisqu'il y a un appel à l'ensemble des structures dans le département. Nous les avons réunis il y a quelques jours. Avec l'échange que nous avons, on peut quantifier leurs besoins. Si on une montée en charge de telle structure, elle nous le dit. On n'a pas eu de question particulière du secteur de Coulommiers dans cette réunion. S'ils avaient des originalités du fait qu'ils sont tête de réseau par exemple, pour l'ensemble du secteur à travers toutes les associations, ils nous le diraient. On en tiendrait compte pour la dotation de sacs. S'il y a des questions particulières, il faut vous rapprocher de la direction des sports et de la jeunesse qui est à votre disposition.

Mme PICARD. On regarde si les structures acceptent les jeunes des communes limitrophes. Je sais bien que vous avez connaissance des structures sur la MDS. Mais la structure de Coulommiers ne sait pas ce qu'il y a comme autres structures qui peuvent émerger dans le cadre de la MDS à cette enveloppe de 75 ou 80 sacs.

M. BONTOUX. L'information est largement diffusée. On a des affiches, des annonces dans la presse départementale. Le dispositif est largement connu puisque le CIJ le relaie ainsi que la DDJS, la CAF. On peut avoir des cas particuliers. Pour les communes limitrophes ça ne touche pas trop les zones rurales. C'est dans les zones urbaines qu'il y a des services pour la jeunesse et malheureusement d'autres villes à côté, ont le même poids de population mais pas de service pour la jeunesse. Les jeunes entendent parler du dispositif et poussent la porte du service jeunesse de la ville d'à côté. C'est un peu embêtant car il sert en premier la population locale. Mais ce n'est pas très bon pour les principes éducatifs. Il faut aussi aider ces jeunes d'autres villes. On essaye d'éliminer cette difficulté.

Toutes les associations et services pour la jeunesse sont parfaitement au courant de ce dispositif. C'est pour ça qu'on a une montée en charge qui continuera. On pourra suivre ou pas, ça dépendra de nos moyens financiers. Nous verrons.

Nous tenons une réunion pour dresser un bilan chaque année, avec tous les techniciens. Nous travaillons sur ces questionnements et nous répondons en temps réel, bien avant que le dispositif ne soit lancé. Cette réunion s'est tenue il y a quelques semaines, en mars. Nous avons expliqué les détails à l'ensemble des techniciens et la salle était comble. D'année en année on a de plus en plus de monde. Des élus de communes rurales voudraient s'intégrer. Ils essayent de se rattacher à des structures ou de déposer des dispositifs Sac Ados. Si la commune n'a pas de service, nous avons un problème. Il nous faut des référents adultes que l'on forme en 2, 3 ou 4 séances pour accompagner les jeunes. Des élus de village sont prêts à se former pour aider leurs jeunes. C'est très bien ainsi car ils n'ont pas les moyens d'avoir des fonctionnaires pour le faire.

M. FROT. Je remercie le président Bontoux d'avoir donné l'autorisation aux communes rurales de déposer des dossiers. C'est une belle reconnaissance.

M. LE PRESIDENT. On est passé de 1 000 sacs l'année dernière à 1 200 cette année.

Mme NOURY. J'ai laissé passer le rapport n° 5-01 président. Une subvention a été demandée par M. Lagrave le principal du collège de Nangis. On avait besoin d'un très grand secours qui a été accordé. En son nom et au mien, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. On a toujours dit qu'on mettrait de la souplesse dans l'application de nos critères y compris quand on reprend des excédents importants. On met de l'intelligence dans les dispositifs. C'est le plus difficile mais on y arrive.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 5-05

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-06

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ?...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-01

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'Angélu, la commune de Barbizon s'est tournée vers nous pour monter une exposition avec des œuvres des artistes locaux ou autres. Elle nous a demandé de pouvoir utiliser le musée Théodore Rousseau. C'est un projet de convention dont le contenu a évolué sans remettre en question les principes.

On se tourne vers le développement des relations avec le Japon. L'affichage change un peu. Ça ne peut remettre en question notre engagement.

Avis favorable.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-02

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le service départemental de l'archéologie de Seine-et-Marne, opérateur agréé pour la réalisation de diagnostics archéologiques, réalise un diagnostic sur la commune d'Othis, rue d'Orcheux/rue de Nerval, dans le cadre d'une opération communale. Il conviendra que le conseil général perçoive la redevance prévue à l'article L524-2 du Code du Patrimoine.

Dans le cadre de cette opération de diagnostic, il nous est proposé d'approuver le projet de convention, annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président à signer, au nom du conseil général, ce projet de convention avec la commune d'Othis.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. La Société d'Encouragement aux Métiers organise selon une alternance triennale aux plans départemental, régional et national, les grands prix des métiers de la conservation-restauration du patrimoine mobilier, des métiers de la tradition et des métiers de la création contemporaine. Pour l'année 2009, le premier prix a été attribué à Mme Linda Ladurner pour son bijou bracelet « Paris-Manhattan ». Par délibération du conseil général du 29 janvier 2010, un crédit de 1 500 € a été inscrit au budget du département pour récompenser le lauréat du Prix SEMA.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Nous avons convié la lauréate à notre séance comme nous le faisons habituellement. Elle n'était pas disponible. Nous l'inviterons lors d'une prochaine séance. Je l'ai rencontrée. C'est une personnalité attachante.

M. WALKER. Je suis déjà intervenu pour demander pour ces prix que l'on finance, on soit partie prenante du jury puisqu'on est souvent le principal financeur. Il y a un avis de l'union des maires et du BTP mais ça ne débouche toujours pas plusieurs années après, sur un vrai partenariat avec le conseil général.

M. LE PRESIDENT. Ce que tu évoques est différent. Je partage tout à fait ta préoccupation. On va relayer à partir du cabinet pour être dans la boucle.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Lors de la Séance du 15 décembre 2006, le département a adopté de nouveaux critères de subventionnement des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. Dans le cadre du schéma départemental du tourisme 2009-2013, l'action n° 15 prévoit d'« améliorer l'accueil et l'information sur les territoires». Il convient dans cette logique, de revoir l'ensemble du dispositif d'aide mis en place en 2006 pour venir en aide de manière plus significative aux offices de tourisme et aux syndicats d'initiative et prendre en compte la dimension du territoire.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il y a eu des amendements et des débats sur ce sujet. Anne Chain-Larché va expliquer les amendements.

Mme CHAIN-LARCHE. Je vous lis l'amendement présenté par le groupe Union pour Seine-et-Marne :

« **CONSIDÉRANT** le projet de constitution d'un comité de pilotage composé réuni sous la présidence du vice-président chargé du tourisme chargé, d'examiner les projets des Offices de Tourisme et des Syndicats d'initiative pour l'octroi d'une subvention départementale « incitative» qui ne concernerait que 8 à 10 projets par an.

« **CONSIDÉRANT** qu'il ne s'agit pas d'une instruction technique des dossiers puisque celle-ci sera réalisée en amont par la Direction des Affaires Culturelles ;

« **CONSIDÉRANT** l'article 24 du règlement Intérieur disposant que « pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions et avis qui lui incombent, le conseil général se divise en commissions techniques à caractère permanent (...) et à vocation particulière (...)>> ;

« **CONSIDÉRANT** l'article 25 du règlement Intérieur disposant que « pour l'étude et la préparation des décisions qui lui sont soumises, l'Assemblée départementale répartit ses membres en commissions techniques ayant compétence pour examiner et formuler un avis sur les affaires départementales » ;

« **CONSIDÉRANT** la création effective de la Commission des Affaires culturelles, du patrimoine et du Tourisme depuis le 4 avril 2008 ;

« Les élus du groupe Union pour Seine-et-Marne

« Amendent le rapport 6/04 dans son paragraphe relatif aux modalités d'attribution de subventions destinées aux appels à projets des Offices de tourisme et des Syndicats d'initiative. Le 9^{ème} paragraphe (page 2) est ainsi rédigé « L'aide du département permet de soutenir des projets dont le contenu doit être validé préalablement par les membres de la commission des Affaires Culturelles, réunis sous la présidence du Vice-président chargé du Tourisme, des Musées et du Patrimoine (Service du Conseil général, CDT, UDOTSI, autres ...), ce qui permet de faire aboutir des projets pertinents par l'octroi d'une subvention départementale plus incitative.»

Cet amendement rejoint celui adopté à l'unanimité lors de la dernière séance. Très souvent il nous est dit que le travail se fait au sein de la commission des affaires culturelles où nous sommes représentés très largement.

Nous avons lu votre amendement qui ne prévoit qu'un seul élu de l'opposition ce qui n'est pas de nature à nous satisfaire. La réponse qui nous est donnée c'est que le travail des commissions serait considérablement accru. Le vice-président chargé du tourisme y sera associé ainsi que la vice-présidente chargée des affaires culturelles. Je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas associés au motif que cela entraîne un surcroît de travail. Il nous semble important d'être toujours présent pour défendre les dossiers de nos cantons mais également ceux de l'ensemble du département. Nous voulons être actifs dans cette politique que nous souhaitons animer à vos côtés.

M. LE PRESIDENT. Il y a en effet un autre amendement :

EXPOSE DES MOTIFS :

Les membres de la commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme, ont demandé que la composition du comité de pilotage chargé d'étudier les projets déposés par les Offices

de Tourisme et Syndicats d'initiative, prévu dans **II - L'appel** à projets : pour les **OT & les SI**, en page 2 du rapport, soit explicitement mentionnée dans la délibération.

ÉNONCÉ DE L'AMENDEMENT :

L'article 2 de la délibération, paragraphe relatif à l'appel à projets, 2^{ème} alinéa, est modifié comme suit (annule et remplace - **modifications en gras et souligné**) :

"L'aide du Département permet de soutenir des projets dont le contenu doit être validé préalablement par un Comité de pilotage, **présidé par le Vice-Président en charge du Tourisme, des Musées et du Patrimoine, et composé de la Présidente de la commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme, d'un représentant de l'opposition départementale membre de la Commission n° 6, du Président de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI 77), et de représentants du Comité départemental du Tourisme et de la Direction Générale Adjointe Education, Culture, Tourisme, Jeunesse et Sports du Département.** »

Je ne partage pas les propositions d'amendements qui nous sont faites. Je vais vous expliquer pourquoi.

Les commissions ont pour vocation de préparer les décisions générales de notre séance plénière. Une commission examine les individualisations de subventions. C'est la commission permanente. Elle associe tous les membres de notre assemblée. Nous ne sommes pas élus à la proportionnelle mais par canton. Nous avons chacun une fraction de responsabilité particulière pour porter le regard sur la territorialisation de nos politiques et sur l'individualisation des dispositifs généraux. Nous sommes tous sur un plan d'égalité légitimité et d'égal intérêt pour procéder à ce regard de territorialisation. Il m'importe que ce soit la commission permanente qui fasse ce travail.

Il existe un travail préalable d'instruction. Il appartient aux élus en charge par délégation du président d'une fraction exécutive, de le préparer. Le CGCT précise que le président doit préparer les séances de l'assemblée délibérative et donc de la commission permanente puisqu'elle prend des décisions contrairement aux commissions techniques.

Je ne vois pas pourquoi il faudrait ajouter un comité de pilotage politique. Qu'il y ait une instruction technique autour du vice-président pour préparer notre décision politique, me paraît parfaitement opportun mais on ne va pas réunir des commissions générales ou thématiques avant la commission permanente. On ne va pas faire des commissions avant les commissions.

Je vous propose de ne pas voter les deux amendements et de nous en tenir au texte initial qui me paraît suffisamment clair. Effectivement, il y a une part d'incertitude dans la composition de ceux qui accompagnent le vice-président pour l'éclairer dans la préparation de la décision ; on ne l'aurait pas mis dans le projet de décision cela aurait été aussi bien. Le vice-président s'entoure de qui lui paraît opportun pour éclairer son travail préparatoire. Ensuite c'est notre commission permanente dans sa collégialité où nous sommes tous, qui procède à l'examen de l'individualisation des subventions en fonction de ses convictions de groupe et de la vision territorialisée des choses car nous sommes tous plus vigilants pour notre territoire d'élection.

On soumettra au vote les deux amendements si cela est nécessaire. Mais on s'en tient au texte initial.

Mme CHAIN-LARCHE. Vous parlez de représentation politique. Dans l'amendement déposé par votre groupe, il s'agit bien d'une représentation politique puisqu'on parle d'un représentant de chaque parti.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne la considère pas opportune.

Mme CHAIN-LARCHE. La commission des affaires culturelles a été désignée en avril 2004. Elle a toujours fait son travail de façon très correcte. De quoi serait constituée cette commission ? Dans le rapport ce n'est pas détaillé, il y a des points de suspension, des parenthèses...

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas d'une commission dans le rapport ma chère Anne.

Mme CHAIN-LARCHE. Tout à fait. Mais nous ne savons pas de quoi serait constitué ce comité. Quelle cohérence avec l'adoption de l'amendement, de la précédente séance pour ce mémoire des affaires culturelles qui tendait à valider certaines manifestations culturelles d'intérêt local et les festivals ? Je ne vois pas la cohérence entre ce vote adopté à l'unanimité et votre position aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. Il n'y en a pas, je suis tout à fait prêt à en convenir. Si vous insistez, on peut revenir sur la décision prise alors. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi il faudrait ajouter du travail de commission à l'examen d'individualisation de subventions en commission permanente. Il y a un caractère assez sensible à la question des crédits pour les manifestations culturelles puisque nous avons lourdement modifié le dispositif et que ça concerne une grande diversité de sollicitations. A votre demande, nous sommes convenus de mettre en place ce groupe *ad hoc* composé des membres de la commission permanente. Nous n'avons pas pris la décision de confier à la commission des affaires culturelles l'examen des dossiers. Nous avons créé un groupe de travail dont la composition est calée sur celle de la commission permanente ce qui n'est pas la même chose.

Pour ces subventions culturelles, nous en sommes venus à accepter votre proposition d'un groupe de travail préalable composé de la diversité des groupes politiques. Pour cela nous nous sommes calés sur la composition de la commission des affaires culturelles mais il ne s'agit pas de réunir cette dernière pour préparer une décision de la commission permanente.

La responsabilité de l'exécutif c'est de préparer les décisions. Que cet exécutif s'appuie sur un éclairage technique avec un certain nombre de partenaires, c'est son droit le plus strict. Il n'était pas nécessaire si ce n'est par souci de transparence de l'indiquer dans la délibération. On ne va pas faire des commissions préparatoires aux décisions de la commission permanente. Ce n'est pas envisageable et ce n'est pas ce que nous avons voté concernant la politique culturelle.

Dans votre deuxième considérant vous indiquez qu'il y a une instruction technique réalisée par la direction des affaires culturelles. C'est complètement faux puisqu'il s'agit de dossiers touristiques qui ne relèvent pas de la compétence de cette direction mais du service du tourisme. C'est un détail.

M. HYEST. Je vous donne acte volontiers d'un certain nombre d'indications qui sont exactes. Les projets sont importants. On aimerait savoir un peu à l'avance ce qui se passe dans le groupe technique autour du vice-président. L'exécutif propose les décisions pour les affaires du département.

La référence à ce qui s'est passé la dernière fois, a donné à Anne Chain-Larché l'occasion de demander de continuer sur cette lancée.

Monsieur le président, si on ne peut pas obtenir satisfaction totalement, l'amendement de la majorité nous convient très bien... (*Rires dans l'assemblée.*)

Si la majorité ne maintient pas son amendement, je le reprends et on renonce à l'amendement que nous avons déposé.

M. LE PRESIDENT. Il contient la même difficulté que votre amendement. Comme nous rejetons votre amendement pour les raisons que j'ai indiquées, il nous faut rejeter aussi celui proposé par la majorité départementale. Je conserve ma position, vous proposez de nous en tenir au texte initial sans aucun amendement.

M. HYEST. Ça ne m'étonne pas. Je suppose que la majorité renonce à son amendement. Je demande qu'on vote sur l'amendement de la majorité que j'ai repris.

M. LE PRESIDENT. Pas de problème.

M. HYEST. On va voir si la majorité se déjuge.

M. MORIN. Si je comprends bien monsieur le président, vous reprenez le texte initial de la délibération qui prévoit ce comité de pilotage. On revient toujours au même problème.

M. LE PRESIDENT. Où est le problème mon cher Olivier ?

M. MORIN. On n'a toujours pas la composition de ce comité de pilotage.

M. LE PRESIDENT. C'est un comité de pilotage dont la forme est variable.

M. MORIN. Appelons-le un comité technique.

M. LE PRESIDENT. J'accepte cet amendement, comité technique me convient mieux que comité de pilotage. C'est un groupe technique qui n'a pas de configuration officielle dont la composition n'est pas arrêtée parce qu'elle n'a pas vocation à l'être. C'est un groupe qui éclaire la préparation de la décision du point de vue de l'exécutif.

Je vous propose de retenir l'appellation « comité technique » au lieu de « comité de pilotage ».

Je mets aux voix cet amendement.

Il est adopté.

Je mets aux voix l'amendement qui vous propose une composition du comité de pilotage devenu comité technique, l'amendement du groupe USM étant retiré. Je propose que nous votions contre cet amendement pour les raisons que j'ai indiquées. Il ne me convient pas. Je le dis très clairement. J'assume.

M. WALKER. Après tous ces débats, je suis tout à fait favorable à la proposition du président de ne pas voter cet amendement. Nous avons fait beaucoup d'avancées sous la pression pour satisfaire nos collègues mais il y a parfois la discipline.

M. LE PRESIDENT. A trop vouloir, on s'expose au risque de ne rien obtenir.

Qui est contre l'amendement déposé par la majorité ?

Les élus des groupes majoritaires.

Qui est pour ?

Les élus du groupe USM.

L'amendement n'est pas adopté à la majorité.

M. HUEST. Quelle est la différence entre un syndicat d'initiative et un office du tourisme ? On attribue une subvention forfaitaire aux syndicats d'initiative. J'ai l'impression que l'on confond les deux. Les offices du tourisme plus intégrés, n'auraient plus de subvention annuelle. Est-ce qu'ils l'auront quand même ? Ca ne me paraît pas très clair.

M. WALKER. Les offices de tourisme et syndicats d'initiative ont le même objectif. Ce sont les outils des communes pour le développement touristique, au même titre que le CDT pour le département et le CRT pour la région.

Il y a deux formes différentes au niveau des communes. Les syndicats d'initiative sont en quelque sorte une forme allégée qui n'ont pas les mêmes contraintes que les offices de tourisme qui ont des étoiles et des classements répondant à des normes bien précises. Les offices de tourisme ont plusieurs statuts. Ils peuvent être associatifs, communaux voire intercommunaux. Les syndicats d'initiative ont un statut associatif. Les deux sont regroupés dans une union départementale, régionale et nationale qui est l'UDOTSI.

Dans la réalité les syndicats d'initiative sont un peu les pauvres de tout cela. Ils ont peu de budget de fonctionnement. On va pratiquement doubler la subvention de fonctionnement des offices parce qu'elle compte dans leur budget global. Celle qu'on donnait aux offices du tourisme représentait peu de chose parce que les communes portaient leurs offices suivant la loi de 1992. On représentait à peine 1 % de leur budget. On a eu des dispositifs qui permettaient de les aider pour l'équipement ou le fonctionnement pendant leur montée en puissance. Aujourd'hui on est dans une troisième étape conforme au schéma départemental, les aider à porter des projets touristiques pour animer plus fortement les territoires.

Ce travail a été mené étroitement avec le président de l'UDOTSI qui a souscrit à la démarche et au texte final. Cela a fait l'objet d'une présentation et d'une discussion samedi dernier à l'assemblée générale à Provins de l'UDOTSI. Il y a eu un certain enthousiasme des syndicats d'initiative et des offices du tourisme de Seine-et-Marne. J'espère que j'ai été clair.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de décision et l'amendement concernant le comité technique.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

N° 7-01

M. LE PRESIDENT. La parole est à Didier Turba qui vient de nous rejoindre.

M. TURBA. Excusez-moi monsieur le président, j'étais de l'autre côté de la cour à la préfecture, à une réunion de la CDAC.

M. LE PRESIDENT. Je vous ai excusé en début de séance mon cher Didier.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Ce mémoire habituel consiste à répartir selon des modalités qui n'ont pas été changées, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle réservé aux communes défavorisées. Le montant est de 8,5 M€ pour cette année, en baisse de près de 10 % par rapport à l'année dernière. Vous avez en annexe, pour chaque commune concernée, les montants.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Cela doit être réexaminé au mois de juin. J'espère qu'on trouvera des solutions sinon ça va être douloureux pour certains.

M. HYEST. Le mécanisme de péréquation du fonds départemental est fondamental pour les communes défavorisées. Il faut trouver un système qui n'est pas évident. Certains disent qu'il faut pérenniser le fonds alimenté sur les bases nouvelles de la taxe professionnelle. Si on ne le fait pas, certaines collectivités auront une augmentation considérable de leurs ressources, injustifiée dans la mesure où ça ne correspond pas à leurs besoins. Une centrale nucléaire, un grand équipement industriel, on le sait très bien. C'est le motif pour lequel il y a notre fonds de péréquation, même s'il diminue, parce que certaines intercommunalités ont été assez douées pour y échapper désormais, alors qu'elles n'ont pas plus de charges. Il faudra qu'on trouve une solution au mois de juin avec la clause de revoyure ; je n'aime pas beaucoup ce terme employé par les plus hautes autorités de l'Etat.

Dans le monde politique ou celui des médias, il n'y a pas une amélioration de la qualité de la langue...

M. LE PRESIDENT. Voilà un point d'accord sur tous les bancs de notre assemblée.

M. MOUTON. Savigny-le-Temple subit une diminution importante de 77 000 €. L'explication m'a été donnée par le directeur des affaires financières. Je vais intervenir auprès de M. le préfet et peut-être de M. le ministre. Une partie de la diminution est peut-être normale, une autre est un vol caractérisé dans le cadre du recensement de population dans les villes nouvelles notamment ma commune qui construit en permanence conformément au contrat passé avec l'ex-groupe central des villes nouvelles donc l'Etat. Notre population DGF a diminué donc nous avons une diminution importante de cette dotation ce qui n'est pas acceptable. J'interviens depuis deux ans. Ce nouveau mode de calcul de population INSEE n'est pas valable pour les villes en plein développement comme la nôtre.

M. ROBINET. La notion de potentiel fiscal sera-t-elle conservée à l'avenir comme aujourd'hui ? Une commune est défavorisée parce qu'elle a un gros potentiel fiscal ; en plus elle n'a pas droit à la DGE. Mais elle a autant de routes à faire. Ce n'est pas parce qu'il y a 5 ou 6 familles très riches dans la commune qu'on peut se permettre d'augmenter les impôts pour tous les autres.

M. LE PRESIDENT. Vaste sujet.

Je mets aux voix le projet de décision.

Il est adopté.

N° 7-02

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Ce fonds de péréquation pour les communes de moins de 5 000 habitants concerne un solde disponible à répartir de près de 4,5 M€. Les modalités de répartition n'ont pas été modifiées. En annexe les communes concernées ont leur montant. Ce fonds a lui aussi chuté très fortement. Les communes ne seront pas surprises de voir leur part diminuer.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il y a quelques erreurs matérielles. On vous a distribué un amendement rectificatif.

Je mets aux voix le projet de décision et l'amendement.

L'ensemble est adopté.

10 CHANGEMENT DE SERVEUR INFORMATIQUE

M. LE PRESIDENT. Le changement de serveur informatique du conseil général nécessite une courte mise à jour de vos I-phones. Tous les élus sont invités à rester deux minutes à la sortie pour faire effectuer ce réglage par les techniciens de la DSI qui les attendent.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 30.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

6 REFORME DES CHAMBRES CONSULAIRES

Interviennent : MM. le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président.

7 REFORME DU CDT

Interviennent : MM. Hiest, le président, Walker, le président, Walker, le président, Walker, le président, Walker.

8 MOTION RELATIVE AU MANQUE DE FINANCEMENT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES (77/01)

Interviennent : MM. le président, Aiello, le président, Hiest, le président.

Adoption de la motion.

9 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01 : Espaces naturels sensibles – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) – Réorientation de la politique relative au PDIPR en tant que support des continuités biologiques et mise en place de subventions éco-conditionnées. M. Dey, rapporteur des commissions ns° 1 et 6 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Dey.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-02 : Signature du contrat de projet « Fontainebleau-Forêt patrimoine ». M. Berquier, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Robinet, le président, Dey.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-03 : Fonds départemental d'attractivité : appel à projets. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Bernheim suppléant M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Bernheim, Mouton, Rigault.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 1-04 : Contrat de parc du gâtinais français 2007-2013 : programmation des actions du parc et des actions LEADER de l'année 2010. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 1-05 : Avis sur le changement de nom de la commune de Favières. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 4-01 : Renouvellement de la convention tripartite relative à une maison de retraite médicalisée. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 4-02 : Convention avec la CNAV concernant la généralisation de la reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la dépendance sur les secteurs couverts par les centres locaux d'information et de coordination gérontologique. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 4-03 : Avenants aux conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement aux centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) sur le territoire seine-et-marnais. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 4-04 : Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) : convention d'objectifs avec le département pour 2010-2012 et attribution de la subvention pour 2010. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : Mme Tallet, MM. le président, Mouton, Mme Delessard, MM. Mouton, Bontoux.

Adoption du projet de décision.

N° 4-05 : Subvention à la société Cap-Initiatives pour l'accompagnement durable des opérations Cap-Parrainage. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Bernheim suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 4-06 : Subventions au titre du fonctionnement des terrains d'accueil des gens du voyage dans le cadre des grands passages sur le territoire de la Seine-et-Marne. Mme Querci, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Robinet, le président, Mme Querci, MM. Robinet, le président, Robinet, Rigault, le président.

Adoption du projet de décision.

N° 4-07 : Subventions aux associations supports d'une action d'accompagnement social spécifique autour du logement. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Bernheim suppléant M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 5-01 : Fonctionnement des collèges publics – Exercice 2010 – Subvention définitive de fonctionnement et première répartition de crédits complémentaires. Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 5-02 : Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat – Première répartition de crédits – Exercice 2010. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Siat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 5-03 : Subvention à l'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale – Année 2010. M. Laplace, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision.

N° 5-04 : Sac Ados 2010 : adaptation du règlement du dispositif. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : Mme Picard, M. Bontoux, Mme Picard, MM. Bontoux, Frot, le président, Mme Noury, M. le président.

Adoption du projet de décision.

N° 5-05 : Projets initiatives jeunes : redéfinition du dispositif. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 5-06 : Subventions aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision à l'unanimité

N° 6-01 : Convention entre la commune de Barbizon et le département pour l'organisation d'une manifestation présentée à l'occasion du 150^{ième} anniversaire de l'Angélu. M. Walker, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Robinet, Bénard, Robinet, Bénard, le président, Bacqué.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-02 : Projet de convention pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive entre le conseil général de Seine-et-Marne et la commune d'Othis. Mme Querci, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Turba suppléant M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Robinet, Bénard, Robinet, Bénard, le président, Bacqué.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-03 : Attribution d'un « Prix du conseil général » dans le cadre du prix SEMA 2009. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Bernheim suppléant M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Walker, le président.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

N° 6-04 : Nouveaux critères de subventionnement des offices de tourisme et des syndicats d'initiative seine-et-marnais. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Bernheim suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, MM. le président, Hiest, le président, Hiest, le président, Hiest, Morin, le président, Morin, le président, Morin, le président, Walker, le président, Hiest, Walker, le président.

Adoption du projet de décision et de l'amendement à l'unanimité.

N° 7-01 : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Répartition en faveur des communes défavorisées (rôles 2008). M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Hiest, le président, Mouton, Robinet.

Adoption du projet de décision.

N° 7-02 : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation en faveur des communes de moins de 5 000 habitants – Répartition du solde des produits 2009. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de décision et de l'amendement.

10 CHANGEMENT DE SERVEUR INFORMATIQUE

Intervient : M. le président.